

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le directeur général et greffier-trésorier, M. Marc-André Laforest, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le jeudi, 12 février 2026, à 19 h 30, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2026

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 12 février 2026 à 19 h 30;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière au développement du Sentier national au Québec (PAFSNQ);
5. Présentation d'une demande d'utilisation du territoire public;
6. Appui au projet BMR La Minerve dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité – volet Commerces de proximité;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Lynn Manconi, Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay, ainsi que M. le conseiller Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Michel Richard.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Marc-André Laforest, assiste à la séance.

Sont absents au cours de la présente séance, messieurs les conseillers Mathieu Séguin et André Laramée.

(1.)
2026.02.058

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2026 À 19 H 30

Le quorum étant constaté, il est 19 h 30.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la séance extraordinaire du 12 février 2026, à 19 h 30, soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2026.02.059

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 février 2026, à 19 h 30, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2026.02.060

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
2026.02.061

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DU SENTIER NATIONAL AU QUÉBEC (PAFSNQ)

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière au Programme d'aide financière au développement du Sentier national au Québec du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau, de développement et de prolongement du Sentier national de la Route des Zingues (secteur La Minerve) afin de pouvoir le relier au Sentier national l'Héritage (secteur Labelle);

CONSIDÉRANT que la Municipalité accepte d'acquitter sa part des dépenses admissibles audit projet ainsi que les coûts d'exploitation continue de ce dernier, de même qu'à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

D'autoriser le dépôt et la présentation du projet de mise à niveau, de développement et de prolongement du Sentier national de la Route des Zingues (secteur La Minerve) afin de pouvoir le relier au Sentier national l'Héritage (secteur Labelle), auprès du ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement du Sentier national au Québec.

De confirmer l'engagement de la Municipalité de La Minerve, à payer sa part des dépenses admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la date de la dernière signature de la convention d'aide financière.

De nommer madame Lucie Bourque, directrice générale adjointe pour la Municipalité de La Minerve, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom, tous les documents relatifs audit projet.

ADOPTÉE

(5.)

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC

RETIRÉ

(6.)

2026.02.062

APPUI AU PROJET BMR LA MINERVE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET COMMERCE DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT le dépôt par BMR La Minerve, d'un projet de réfection de la façade, d'installation d'étiquettes électroniques ainsi que de réaménagement intérieur du magasin, dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet Commerces de proximité;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans les objectifs du volet Commerce de proximité du FRR, en favorisant l'accès à des services essentiels adaptés aux réalités du territoire et en soutenant le développement durable de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Pélouquin-Guay

APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

D'appuyer le projet déposé par BMR La Minerve dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet Commerce de proximité, et d'acheminer à la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides, une lettre d'appui du conseil municipal de La Minerve.

ADOPTÉE

(7.)

PÉRIODE DE QUESTIONS

(8.)

2026.02.063

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay

APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la séance soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉE

Marc-André Laforest
Directeur général et
greffier-trésorier

Michel Richard
Maire

Je soussigné, Michel Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *code municipal*.

Michel Richard
Maire

Je soussigné, Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Marc-André Laforest
Directeur général et
greffier-trésorier